



## **Délégation de signature**

### **DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET DE LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE SERVICES INTERIEURS**

\*\*\*\*\*

**LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX**

#### **DECIDE**

La Directrice du Centre Hospitalier « Charles Perrens »,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;
- Vu le Code Général de la Fonction publique ;
- Vu les articles L. 3211-1 à L. 3216-1 et R. 3211-1 à R. 3214-23 du Code de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 7 juillet 2025, nommant Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD « Fondation Escarraguel » d'Ambès (Gironde), à compter du 16 juillet 2025 ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 5 juillet 2024, portant nomination de Madame Emilie BUCZINSKI, directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens ;
- Vu la nomination de Madame Laury-Anne LARROQUE dans le grade d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et de la Transformation Ecologique à compter du 31 juillet 2025.

|               |
|---------------|
| <b>DECIDE</b> |
|---------------|

#### **ARTICLE 1**

Délégation permanente est donnée, **à compter du 15 septembre 2025**, à **Madame Laury-Anne LARROQUE**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et de la Transformation Ecologique, à l'effet de signer au nom de Madame la Directrice :

- Les bons de commande classe 6, à hauteur de 1500 € HT et de classe 2 d'un montant de 1500 € HT ;
- Les bons de commande classe 6, à hauteur de 5000 € HT maximum, portant sur le matériel renouvelable du magasin central, de la blanchisserie et de la cafétéria, attachés aux comptes d'achats stockés, en cas d'absence du responsable du service concerné.

## **ARTICLE 2**

A compter du 15/09/25, en cas d'absence du responsable restauration, Monsieur Cédric VIGUIER, et en cas d'absence de son adjoint, Monsieur Julien GRATADOUR, Madame Laury-Anne LARROQUE est habilitée à signer les bons de commande de classe 6 à hauteur de 5000 € HT portant sur les achats alimentaires.

## **ARTICLE 3. :**

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et diffusée sur le site Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens.

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement et notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

## **ARTICLE 4. :**

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009.

## **ARTICLE 5. :**

Cette délégation annule et remplace les précédentes

Fait à Bordeaux, le 15 septembre 2025

**Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC,**

**Directrice**

**Madame Laury-Anne LARROQUE**

**Madame Emilie BUCZINSKI**

**La Directrice des Achats,  
de la Qualité et de la  
Transition Écologique  
E. BUCZINSKI**